

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 4 août 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Jean Vézina

**1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h00.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour.

**15-08-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

**ADOPTÉ**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**15-08-02**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**4. Suivi au procès-verbal**

Au point 12 : CIMA + est en train de réaliser les plans et devis du Quai. Par contre, l'analyse de notre demande de subvention au programme fédéral d'infrastructure communautaire sera probablement retardée en raison des élections. Par conséquent, les travaux devront peut-être attendre à l'an prochain.

**5. Période de questions**

Aucune question.

**6. Appel d'offres pour la réfection d'une partie du chemin du Sud-de-la-Rivière**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu le devis pour appel d'offres de Tetra Tech QI inc. dans le cadre du projet de réfection d'une partie du chemin du Sud-de-la-Rivière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est maintenant prête à partir en appel d'offres pour ce projet;

**15-08-03**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la Municipalité autorise son directeur général à procéder à un appel d'offres public pour la réfection d'une partie du chemin du Sud-de-la-Rivière à partir de la route 132.

**ADOPTÉ****7. Adjudication du taux d'intérêt pour le renouvellement d'un emprunt au montant de 205 300 \$****RÉSOLUTION : 15-08-04****15-08-04**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 11 août 2015 au montant de 205 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-6. Ce billet est émis au prix de **98,481 \$CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>18 300 \$</b>	<b>1.75 %</b>	<b>11 août 2016</b>
<b>18 700 \$</b>	<b>1.85 %</b>	<b>11 août 2017</b>
<b>19 300 \$</b>	<b>1.95 %</b>	<b>11 août 2018</b>
<b>19 700 \$</b>	<b>2.05 %</b>	<b>11 août 2019</b>
<b>129 300 \$</b>	<b>2.15 %</b>	<b>11 août 2020</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**ADOPTÉ****RÉSOLUTION : 15-08-05**

**ATTENDU QUE**, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite emprunter par billet un montant total de 205 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2003-6	205 300 \$

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle avait, le 10 août 2015, un montant de 205 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 281 400 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 2003-6;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**15-08-05**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 205 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2003-6 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 11 août 2015;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2016</b>	<b>18 300 \$</b>
<b>2017</b>	<b>18 700 \$</b>
<b>2018</b>	<b>19 300 \$</b>
<b>2019</b>	<b>19 700 \$</b>
<b>2020</b>	<b>20 200 \$ (à payer en 2020)</b>
<b>2020</b>	<b>109 100 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Rivière-Ouelle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 août 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2003-6, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle emprunte 205 300 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

#### **ADOPTÉ**

#### **8. Mise à jour relativement au chemin d'accès au Boisé de l'Anse**

Suite au refus de la CPTAQ relativement à l'Accès Dumais reçu le 10 avril 2015, le Conseil municipal, lors de son Conseil le 5 mai 2015, donne un mandat à un arpenteur et un ingénieur afin de faire un relevé topographique et de faire un plan projet d'une sortie par la route du Quai avec un estimé de coûts.

Depuis le Conseil du 7 juillet :

- Première rencontre du 8 juillet avec l'ingénieur / résultats préliminaires;
- Deuxième rencontre avec l'ingénieur (21 juillet) ;
- Plusieurs discussions avec l'ingénieur et l'avocat;
- Rencontre du 16 juillet avec M. Rémi Hudon;
- Préparation de la demande de révision à la CPTAQ envoyée le 24 juillet;
- Lettre de certains propriétaires et des promoteurs du Boisé de l'Anse reçue le 22 juillet;
- Rencontre du 16 juillet, du 28 juillet et du 4 août avec M. Dumais et rédaction de projets préliminaires d'entente.

#### **9. Demande de révision de la décision #405679 de la CPTAQ**

Une demande de révision de la décision #405679 de la CPTAQ a été envoyée le 24 juillet dernier. La demande est justifiée en raison d'éléments nouveaux et inconnus de la Municipalité lors de la demande initiale. La Municipalité est en attente d'une réponse pour une audience. De plus, la Municipalité demande un appui fort de l'UPA relativement à sa demande de révision.

#### **10. Autorisation de dépense pour des analyses de sol pour le chemin d'accès Dumais**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit faire des analyses de sol pour le chemin d'accès Dumais;

**ATTENDU QUE** ces analyses sont nécessaires pour évaluer plus précisément le coût pour construire un chemin d'accès au Boisé de l'Anse à partir du chemin de la Petite-Anse;

**15-08-06** **IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil autorise une dépense maximale de 5 000 \$ plus taxes pour des analyses de sol pour le chemin d'accès Dumais;

**QUE** le Conseil autorise le directeur général à donner le mandat à une entreprise pour des analyses de sol pour le chemin d'accès Dumais.

**ADOPTÉ**

**11. Autorisation de dépense pour des travaux sur le toit de la salle du Tricentenaire**

**ATTENDU QUE** les clous sur le toit de la salle du Tricentenaire doivent être remplacés par des vis;

**ATTENDU QUE** les travaux nécessitent l'utilisation d'une nacelle et de la main d'oeuvre;

**15-08-07** **IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil municipal autorise une dépense maximale de 3 500 \$ plus les taxes pour des travaux sur le toit de la salle du Tricentenaire tel que mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉ**

**12. Nomination du conciliateur arbitre et de ses suppléants**

**ATTENDU QUE** M<sup>me</sup> Hélène Lévesque, M. Gilles Plourde ainsi que M. Donald Guy ont été nommés comme personnes désignées par la MRC pour offrir le service de conciliateur-arbitre pour les municipalités de la MRC qui en ont fait la demande ;

**15-08-08** **IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil désigne M<sup>me</sup> Hélène Lévesque comme premier répondant ainsi que M. Gilles Plourde et M. Donald Guy comme suppléants en tant que conciliateur arbitre pour la Municipalité de Rivière-Ouelle.

**ADOPTÉ**

**13. Approbation des comptes**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>SOLDE</b>
AGRO ENVIROLAB	349.52 \$
ARPENTAGE CÔT-DU-SUD	12 072.38 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	388.45 \$
CAILLOUETTE ÉLECTRIQUE ENR.	128.18 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	137.97 \$
CANADIAN TIRE	68.96 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	106.22 \$
LES ENTREPRISES PERREault GAGNÉ INC.	1 707.38 \$
ECO-L'EAU	6 395.95 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	1 141.00 \$
GROUPE DYNACO	2 441.72 \$
IMPRESSION SOLEIL	28.74 \$
JALBERTECK	404.00 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	77.61 \$
OLIER LÉVESQUE	180.00 \$

LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON	465.27 \$
MICHEL MONTMINY INC.	359.15 \$
MOREAU AVOCATS INC.	2 874.38 \$
M. R. C. DE KAMOURASKA	8 787.64 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-PACÔME	77.75 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	168.16 \$
RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON	2 012.06 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	807.13 \$
ROTO-STATIC	703.04 \$
SEBCI	1 092.26 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	11.00 \$
SERVICES AGRICOLES GRONDIN	28.73 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	546.33 \$
SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE	6 893.68 \$
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA	144.00 \$
TECH MINI-MECANIQUE ENR.	57.36 \$
THIBAULT GM	107.24 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	2 253.51 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	1 109.07 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	3 847.83 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>58 009.67 \$</b>

15-08-09

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

#### **ADOPTÉ**

#### **14. Correspondance**

- Réponses des citoyens suite à une lettre envoyée relativement à des roulottes illégales sur le territoire ;
- Lettre d'un propriétaire concernant son chemin d'accès temporaire menant au Boisé de l'Anse ;
- Lettre des promoteurs et propriétaires du Boisé de l'anse ;
- Lettre du Centre d'action bénévole Cormoran concernant le projet « Voisins solidaires » ;
- Lettre de remerciement du Comité des riverains du Quai de Rivière-Ouelle ;
- Plainte sur la circulation des VTT sur la grève ;
- Demande pour refaire l'asphalte dans le chemin de la Cinquième-Grève Ouest ;
- Accusé de réception de la résolution municipale # 15-07-12 de M. Norbert Morin, Député ;
- Lettre du Ministère des Transports concernant la subvention «Aide à l'amélioration du réseau routier municipal» accordée à la Municipalité (15,000\$) ;
- Lettre d'un propriétaire du chemin d'Auteuil ;
- Lettre du Ministère de la sécurité publique concernant un programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ;
- Lettre de Ville La Pocatière concernant la fête de l'Halloween ;
- Lettre du réseau FM relative à la pollution par le bruit des motos.

#### **15. Demande de don**

Aucune

#### **16. Varia**

Aucuns varia

#### **17. Période de questions**

Question : Qui est Rémi Hudon ?

Réponse : Un des propriétaires du terrain visé par le chemin d'accès au Boisé de l'Anse à partir de la route du Quai.

Question : Est-ce qu'il y a un déneigement de prévu pour l'hiver prochain dans le Boisé de l'Anse ?

Réponse : La Municipalité essaiera de trouver une solution d'ici l'hiver prochain en collaboration avec les propriétaires des chemins ;

Question : On demande un engagement formel pour acquérir à court ou à long terme les chemins du Boisé de l'Anse.

Réponse : Le Conseil va continuer de travailler fort pour que ça se passe. Mais le Conseil ne peut pas s'engager formellement. Le Conseil veut travailler en collaboration avec les propriétaires.

Question : Est-ce qu'on peut penser à un plan B pour le chemin d'accès au Boisé de l'Anse (ex. : le chemin qui passe derrière le Camp Canawish) ?

Réponse : Le conseil avait déjà un plan B (chemin par la route du Quai). Mais cette option est trop dispendieuse. Si la CPTAQ refuse l'Accès Dumais, la Municipalité va devoir regarder pour une autre possibilité.

Question : Est-ce que la Municipalité devrait engager un expert-conseil pour la demande de révision à la CPTAQ ?

Réponse : La Municipalité a engagé un avocat pour ça.

Question : Est-ce qu'il y a un conciliateur dans le cas où il y a litige entre un citoyen et la Municipalité ?

Réponse : Le directeur général va vérifier cela.

Question : Qu'est-ce que la Municipalité a l'intention de faire concrètement pour pouvoir travailler «en collaboration» avec les propriétaires des terrains du Boisé de l'Anse ?

Réponse : La Municipalité a l'intention de créer un comité consultatif formé de quelques-uns des propriétaires qui pourra transmettre des renseignements aux autres propriétaires.

Question : Quand le chemin de la 5e Grève Ouest sera-t-il réasphalté ?

Réponse : Avec les contraintes financières, il doit y avoir une priorisation. Le Conseil veut réaliser un programme d'entretien des chemins pour mieux structurer les actions à l'avenir.

Question : Est-ce que la demande de révision pour la CPTAQ a déjà été envoyée ?

Réponse : Oui.

#### **18. Prochaine réunion de travail**

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 25 août 2015 à 19h00.**

#### **19. Prochaine séance publique**

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 1<sup>er</sup> septembre 2015 à 20h00.**

#### **20. Levée de la séance**

**15-08-10**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h57.

#### **ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis-Georges Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Adam Ménard, secrétaire-trésorier